

MAIRIE DE MOLINONS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE MOLINONS

Par arrêté n° 2021-026 du 14 décembre 2021, une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 15 jours est prescrite du 28 janvier 2022 à 09 h00 au 11 février 2022 à 17 h00.

Au terme de la procédure, le zonage d'assainissement pluvial sera approuvé par le conseil municipal.

Le commissaire-enquêteur est Monsieur Jean-Claude CHARAVEL, officier administratif à la retraite. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-et-intercommunalites/Vie-des-collectivites-Enquetes-publiques-communales/Enquete-publique/Mairie-de-Molinons> Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.molinons@wanadoo.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.
- sur support papier, en mairie de Molinons, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie soit de 13h30 à 16h30 les mardis et de 09h00 à 12 h 00 les vendredis.
- sur un poste informatique, en mairie de Molinons aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une notice de présentation ainsi que la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale après examen au cas par cas et la délibération du 22 janvier 2021 validant la proposition d'assainissement pluvial.

Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Molinons 14, rue Châles 89190 MOLINONS à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Molinons :

- Le 02 février 2022 de 13 h 30 à 15 h 30
- Le 11 février 2022 de 10 h 00 à 12 h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Molinons, à la Préfecture de l'Yonne et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-et-intercommunalites/Vie-des-collectivites-Enquetes-publiques-communales/Enquete-publique/Mairie-de-Molinons> à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de la commune Yves BEZINE, joignable en mairie au 03 86 86 78 12 et par courriel : mairie.molinons@wanadoo.fr